



CONDITIONS GENERALES DE VENTE CONSEIL ET ASSISTANCE AUX PARTICULIERS

ARTICLE 1 – CHAMP D'APPLICATION

Les présentes Conditions Générales de Vente s'appliquent, sans restriction ni réserve à toutes les offres de formation, de conseil et d'assistance téléphonique (« **Les Services** ») proposées par la société LA.GE.CO. (« **La Société**») aux clients non professionnels (« **Les Clients** ou **le Client** »).

Les caractéristiques principales des Services sont présentées sur le site Internet de la Société, dans la rubrique Conseil et Assistance, et incluent en particulier le Règlement Intérieur des formations dispensées au siège de la Société.

Le Client est tenu d'en prendre connaissance avant toute passation de commande. Le choix et l'achat d'un Service est de la seule responsabilité du Client.

Ces conditions s'appliquent à l'exclusion de toutes autres conditions, et notamment celles applicables pour d'autres circuits de commercialisation des Services.

Ces Conditions Générales de Vente sont systématiquement communiquées à tout Client préalablement à la conclusion du contrat de fourniture des Services et prévaudront, le cas échéant, sur toute autre version ou tout autre document contradictoire.

Le Client déclare avoir pris connaissance des présentes Conditions Générales de Vente et les avoir acceptées avant la conclusion du contrat de fourniture des Services.

Ces Conditions Générales de Vente pouvant faire l'objet de modifications ultérieures, la version applicable à l'achat du Service par le Client est celle en vigueur au jour de la conclusion du contrat.

Les coordonnées de la Société sont les suivantes :

LA.GE.CO.
43 quai Pierre Scize
69009 LYON

ARTICLE 2 – COMMANDES

Le Client sélectionne sur le site les Services qu'il désire commander, contacte la Société via le formulaire de Contact du site Internet. La Société lui fait parvenir un devis au plus tard 10 (dix) jours ouvrables après la réception de la demande. Ce devis comporte : une liste de dates et heures possibles pour délivrer le Service, les modalités de règlement, le contenu détaillé de la prestation ainsi que son prix. Lorsque le Service est une formation, le devis comporte en annexe un bulletin d'inscription pré-rempli ainsi que le Règlement Intérieur.

Les devis établis par la Société sont valables pendant une durée de 30 (trente) jours.

Si cette proposition lui convient, le Client adresse par voie postale à la Société le bulletin d'inscription complété, signé et accompagné du règlement d'un acompte de 30% par chèque ou virement bancaire ou en espèces. Il joint à cet envoi une copie du devis signé. Si le règlement est effectué par virement sur le compte bancaire de la Société, le bulletin d'inscription signé peut être adressé par voie électronique à conseil@la-ge-co.fr.

Si le règlement est effectué par virement, le Client précise dans l'ordre de virement le N° du devis ainsi que le mot ACOMPTE.

Lorsque le Service est une formation, l'inscription est faite par le Client pour une ou plusieurs personnes participantes. Un participant non disponible le jour de la formation peut inscrire un remplaçant à sa place, sous réserve de communiquer son nom, son prénom, son adresse et ses coordonnées à la Société au moins (3) trois jours ouvrables avant le début de la formation. A défaut du respect de ce délai, la modification d'inscription est refusée et l'acompte du montant correspondant à ce participant reste acquis à la Société.

La commande est réputée réalisée à la réception du bulletin d'inscription signé, accompagné du règlement de l'acompte. La Société informe le Client par mail de cette bonne réception. La réception dudit bulletin vaut également l'acceptation entière et sans réserve par le Client des présentes Conditions Générales de Vente.

Lorsque le Service commandé est une prestation d'assistance téléphonique, la Société précise dans son devis les plages horaires et les dates d'appel possibles pour le Client. Il appartient au Client de vérifier l'exactitude de la commande telle que détaillée dans le devis et de signaler sous deux (2) jours ouvrables toute erreur. Une erreur signalée hors délai est inopérante.

La vente de Services ne sera considérée comme définitive qu'après l'envoi au Client de la confirmation de l'acceptation de la commande par la Société et après encaissement par celle-ci de l'intégralité de l'acompte dû. Cette acceptation s'effectue par voie électronique et reprend : le devis signé, le montant et le mode

de règlement de l'acompte.

En cas d'annulation de la commande par le Client après son acceptation par la Société, pour quelque raison que ce soit hormis la force majeure, l'acompte versé à la commande, tel que défini ci-avant sera de plein droit acquis à la Société et ne pourra donner lieu à un quelconque remboursement.

ARTICLE 3 - TARIFS

Les Services proposés par la Société sont fournis aux tarifs en vigueur sur le site Internet de la Société ou selon le devis établi par celle-ci, lors de l'enregistrement de la commande par la Société. Les prix sont exprimés en Euros, HT et TTC.

Ces tarifs sont fermes et non révisables pendant leur période de validité, la Société se réservant le droit, hors cette période de validité, de modifier les prix à tout moment.

Les tarifs sont forfaitaires, généralement calculés en nombre d'heures multipliées par le prix unitaire, et comprennent les frais de traitement et de gestion. En cas de supplément de tarification (frais de déplacements, coûts exceptionnels non prévus dans le package), le prix à payer sera explicitement indiqué dans le devis.

Une facture est établie par la Société et remise au Client au plus tard sept (7) jours francs par voie postale ou en mains propres le jour de la fourniture des Services commandés.

Lorsque la Société applique au Client une remise commerciale, cette dernière sera explicitement mentionnée sur le devis adressé au Client. A défaut d'une telle mention sur le devis, aucune remise n'est applicable après la fourniture du Service.

Lorsque le Service fourni est la formation packagée au siège de la société (laquelle est souvent facturée selon un tarif dégressif en fonction du nombre de participants), la Société applique au moment de la facturation une tarification révisée. Dans cet unique cas, le solde à payer par le Client peut être minimisé si le nombre total de participants est supérieur au nombre de participants déclarés par le Client dans le bulletin d'inscription.

ARTICLE 4 – CONDITIONS DE PAIEMENT

Un acompte correspondant à 30% du prix total des Services commandés est exigé lors de la passation de la commande par le Client.

Le solde du prix est payable au comptant par chèque bancaire ou virement bancaire, au jour de la fourniture desdits Services, dans les conditions définies à l'article «Fourniture des Services» ci-après.

La société n'accepte pas les règlements en espèces.

Le chèque bancaire doit être émis par une banque domiciliée en France

métropolitaine ou à Monaco.

La mise à l'encaissement du chèque est réalisée à réception.

Pour la prestation de formation (packagée ou spécifique), la Société ne sera pas tenue de procéder à la fourniture des Services commandés par le Client si le solde du prix ne lui a pas été réglé au jour de leur fourniture.

La Société ne pratique pas l'escompte.

ARTICLE 5 – FOURNITURE DE SERVICES

Les Services commandés par le Client seront fournis dans un délai maximum de 30 (trente) jours à compter de la validation définitive de la commande du Client, dans les conditions prévues aux présentes Conditions Générales de Vente, à l'adresse indiquée par le Client lors de sa commande.

Ce délai maximum ne s'applique pas si une date de fourniture du Service est explicitement indiquée dans le devis.

La Société s'engage à faire ses meilleurs efforts pour fournir les Services commandés par le Client dans les délais ci-dessus précisés. Toutefois, ces délais sont communiqués à titre indicatif.

Si les Services commandés n'ont pas été fournis dans un délai de 30 (trente) jours après la date indicative ci-dessus précisée (ou après la date explicitement indiquée dans le devis), pour toute autre cause que la force majeure ou le fait du Client, la vente pourra être résolue à la demande écrite du Client dans les conditions prévues aux articles L 138-2 et L 138-3 du Code de la consommation.

Les sommes versées par le Client lui seront alors restituées au plus tard dans les (14) quatorze jours qui suivent la date de dénonciation du contrat, à l'exclusion de toute indemnisation ou retenue.

En cas de modification de la localisation ou de demandes spécifiques du Client concernant la fourniture des Services, cette dernière pourra avoir lieu en tout autre lieu désigné par le Client, sous réserve d'un préavis de 10 (dix) jours, et aux frais exclusifs de ce dernier.

De même, en cas de demande particulière du Client concernant les conditions de fourniture des Services, dûment acceptées par écrit par la Société, les coûts liés feront l'objet d'une facturation spécifique complémentaire ultérieure.

A défaut de réserves ou réclamations expressément émises par le Client lors de la fourniture des Services, ceux-ci seront réputés conformes à la commande, en quantité et qualité.

Le Client disposera d'un délai de 30 (trente) jours à compter de la fourniture des Services pour émettre, par écrit, de telles réserves ou réclamations, avec tous les justificatifs y afférents, auprès de la Société.

Aucune réclamation ne pourra être valablement acceptée en cas de non-respect des formalités et délais par le Client.

La Société remboursera le Client ou rectifiera (dans la mesure du possible) dans les plus brefs délais et à ses frais, les Services dont le défaut de conformité aura été dûment prouvé par le Client.

ARTICLE 6 – RESPONSABILITE DE LA SOCIETE - GARANTIE

La Société garantit, conformément aux dispositions légales et sans paiement complémentaire, le Client, contre tout défaut de conformité ou vice caché, provenant d'un défaut de conception ou de réalisation des Services commandés.

Afin de faire valoir ses droits, le Client devra informer la Société, par écrit, de l'existence des vices ou défauts de conformité dans un délai maximum de 30 (trente) jours à compter de la fourniture des Services.

La Société remboursera ou rectifiera ou fera rectifier (dans la mesure du possible) les Services jugés défectueux dans les meilleurs délais et au plus tard dans les 30 (trente) jours suivant la constatation par la Société du défaut ou du vice.

Le remboursement s'effectuera par chèque bancaire adressé au Client.

La garantie de la Société est limitée au remboursement des Services effectivement payés par le Client et la Société ne pourra être considérée comme responsable ni défaillante pour tout retard ou inexécution consécutif à la survenance d'un cas de force majeure habituellement reconnu par la jurisprudence française.

Les Services sont conformes à la réglementation en vigueur en France.

La responsabilité de la Société ne saurait être engagée en cas de non-respect de la législation du pays dans lequel les Services sont fournis. Il appartient au Client, qui est seul responsable du choix des Services demandés, de vérifier.

ARTICLE 7 – PROPRIETE INTELLECTUELLE

La Société reste propriétaire de tous les droits de propriété intellectuelle sur les études, dessins, modèles, prototypes, etc., réalisés (même à la demande du Client) en vue de la fourniture des Services au Client.

Le Client s'interdit donc toute reproduction ou exploitation desdites études, dessins, modèles et prototypes, etc., sans l'autorisation expresse, écrite et préalable de la Société qui peut la conditionner à une contrepartie financière.

ARTICLE 8 – INFORMATIQUE ET LIBERTES

Conformément à l'article 6 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, telle que modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004, la Société met en œuvre un traitement de données à

caractère personnel ayant pour finalité la gestion des inscriptions.

Le Client peut accéder à ces informations et en demander la rectification auprès de la Société, par un courriel envoyé à l'adresse conseil@la-ge-co.fr ou par un courrier adressé à LA.GE.CO – 43 quai Pierre Scize – 69009 LYON en indiquant son nom, prénom et adresse.

Les données à caractère commercial du Client ne feront l'objet d'aucune cession, location ou échange à des fins de prospection commerciale.

ARTICLE 9 – DROIT APPLICABLE - LANGUE

Les présentes Conditions Générales de Vente et les opérations qui en découlent entre la Société et le Client sont régies par et soumises au droit français.

Les présentes Conditions Générales de Vente sont rédigées en langue française. Dans le cas où elles seraient traduites en une ou plusieurs langues étrangères, seul le texte français ferait foi en cas de litige.

ARTICLE 10 - LITIGES

Tous les litiges auxquels les opérations d'achat et de vente conclues en application des présentes Conditions Générales de Vente pourraient donner lieu, concernant tant leur validité, leur interprétation, leur exécution, leur résiliation, leurs conséquences et leurs suites et qui n'auraient pas pu être résolus à l'amiable entre la Société et le Client, seront soumis aux tribunaux compétents dans les conditions de droit commun.

Le Client est informé qu'il peut en tout état de cause recourir à une médiation conventionnelle, notamment auprès de la Commission de la médiation de la consommation (Code de la consommation, art. L 534-7) ou auprès des instances de médiation sectorielles existantes, ou à tout mode alternatif de règlement des différends (conciliation, par exemple) en cas de contestation.

ARTICLE 11 – INFORMATION PRECONTRACTUELLE – ACCEPTATION DU CLIENT

Le Client reconnaît avoir eu communication, préalablement à l'achat immédiat ou à la passation de sa commande, d'une manière claire et compréhensible, des présentes Conditions Générales de Vente et de toutes les informations et renseignements visés aux articles L 111-1 à L 111-7 du Code de la consommation, et en particulier :

- les caractéristiques essentielles du Produit (contenu, format, mode de livraison);
- le prix des Produits et des frais annexes (livraison, par exemple) ;
- en l'absence d'exécution immédiate du contrat, la date ou le délai auquel la Société s'engage à livrer le Produit ;
- les informations relatives à l'identité de la Société, à ses coordonnées postales, téléphoniques et électroniques, et à ses activités, si elles ne ressortent pas du

contexte ;

- les informations relatives aux garanties légales et contractuelles et à leurs modalités de mise en œuvre ;
- les fonctionnalités du contenu numérique et, le cas échéant, à son interopérabilité ;
- la possibilité de recourir à une médiation conventionnelle en cas de litige.

Le fait pour une personne physique (ou morale), d'effectuer un achat immédiat ou de commander un Produit emporte adhésion et acceptation pleine et entière des présentes Conditions Générales de Vente, ce qui est expressément reconnu par le Client, qui renonce, notamment, à se prévaloir de tout document contradictoire, qui serait inopposable au Vendeur.